



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 12 novembre 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ ; Mme MARTIN ; Mme BAILLY ; M. GRENIER ; M. TISSOT ; Mme BENOIT ; Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme TBATOU ; M. BONJOUR ; M. CUSENIER ; Mme FILIPPI ; M. VUILLERMOZ ; M. VUILLEMIN ; Mme GIROD ; M. POUX ; M. BINDA ; Mme SEKER ; M. BOURNY ; M. CUEVAS ; Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme DELACROIX donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme RIGOLET donne pouvoir à Mme GIROD ; M. OLIVIER ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme SEKER ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; Mme VERNIER-THIÉMARD donne pouvoir à Mme GOBET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre BINDA

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir. L'heure étant passée, nous allons commencer. Nous sommes 18 pour l'instant, nous avons le quorum, qui est à 15, donc nous pouvons démarrer.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation en temps et en heure avec l'ordre du jour, je vous demande donc de l'approuver. C'est vraiment une formalité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 adressé le 16 octobre 2025

M. le Maire.- Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025, qui vous a été adressé par mail le 16 octobre 2025. Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? (*Néant*) Je considère donc qu'il est adopté.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- J'ai les remerciements de l'association Champagnole Jur'Athlétic, qui remercie la Municipalité pour la subvention attribuée pour pallier les frais occasionnés par la reprise d'autonomie du club. C'est donc le nouveau club d'athlétisme, qui a repris derrière l'association Entente Jura Centre Athlétisme.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Renoncations au droit de préemption :

- Propriété de Monsieur COURVOISIER Denis - Section AD n° 124 - 32 rue de la Moulette
- Propriété de la région Bourgogne Franche-Comté - Section AD n° 615 et 644 - 20 avenue Edouard Herriot
- Propriété des Consorts MAYET - Section BE n° 78, 271, 274, 277, 278 et 282 - 362 rue de la Fontenette
- Propriété de Monsieur GILLEBERT Yves et Madame DA SILVA Sonia - Section AN n° 96 - 5 rue Herman Picaud
- Propriété des Consorts PEUGET - Section AL n° 41 - 11 rue Émile Ramboz
- Propriété de Monsieur AUTHIER Cédric et Madame CLERC Laurianne - Section AH n° 150 - 13 rue Alexandre Volta
- Propriété des Consorts JEANDOT - Section AD n° 59 et 60 - 40 avenue Edouard Herriot
- Propriété de Madame VIENNE Justine - Section AB n° 23 - 38 rue Maréchal Foch
- Propriété des Consorts JACQUEMOT - Section BH n° 28 et 29 - 7 rue Gustave Courbet
- Propriété de Monsieur et Madame ADEM Rarib et Fouzia - Section BD n° 747 - 63 rue Léonie Melliès
- Propriété de Madame DELCHIE Paulette - Section BH n° 227 - 139 rue du Plein Air
- Propriété de Monsieur DOS SANTOS Thomas - Section AK n° 231 et 260 - 3 rue Progin
- Propriété de Monsieur POUX BERTHE Benjamin et Madame PAGET Amandine - Section AI n° 103 - 1 rue Pasteur
- Propriété de Monsieur et Madame BEN ALI Mohamed et Chaïmaa - Section AW n° 134 - 93 rue de Valières
- Propriété de Monsieur et Madame AUTHIER Cédric et Laurianne - Section AH n° 150 - 13 rue Alexandre Volta
- Propriété de la SCI EDEN - Section AB n° 165 - lot 102 - 25 avenue de la République
- Propriété de Monsieur ZUIN Éric - Section AW n° 194 - 60 rue Gédéon David

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions prises dans le cadre de ma délégation, ce ne sont que des renoncements à des droits de préemption.

M. le Maire.- Vous avez devant vous le petit livre *Les Hivernales*, avec les festivités, dont Pascal Grenier nous parlera à la fin si nous avons encore du temps.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Protection sociale complémentaire : convention d'adhésion avec le Centre de Gestion et participation de la Ville sur le risque Santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité sociale,

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion n° 88-2024 en date du 9 juillet 2024 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité, Personnel et Communication en date du 5 novembre 2025,

Vu la convention de participation « Mutuelle Santé » signée entre le Centre de Gestion du Jura et « SO'LYON MUTUELLE » en date du 17 juillet 2024.

Dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire, les obligations réglementaires évoluent, et, depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs agents une solution de Prévoyance et de Mutuelle santé.

Pour ce qui concerne la Mutuelle Santé :

Le système en vigueur au sein de la Collectivité est le suivant : un système de labellisation dans lequel l'employeur n'effectue aucune opération de sélection entre les différents opérateurs.

L'agent justifie de l'adhésion à un contrat labellisé et perçoit, à ce titre, la participation employeur mise en place au sein de la Commune.

Ce fonctionnement a pour avantage de laisser aux agents toute latitude dans le choix de leur assureur pour le risque santé et celui de personnaliser leur contrat selon leurs besoins réels.

À compter du 1^{er} janvier 2026, il est proposé de garder le fonctionnement via la labellisation des contrats d'assurance Mutuelle santé.

Après avoir justifié de son adhésion à un contrat labellisé (attestation de l'assureur à transmettre au service RH), l'agent percevra la participation employeur.

Cette participation sera accordée exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé, quel que soit l'assureur.

Il est proposé que les montants de participation soient les suivants :

- **30 euros** bruts mensuels pour l'**agent** ;
- **20 euros** bruts mensuels pour le **conjoint** ;
- **20 euros** bruts mensuels **par enfant** assuré sur ce contrat (jusqu'aux 21 ans de celui-ci).

Il est néanmoins précisé que les agents gardent toute latitude d'adhérer ou non à un contrat labellisé pour la Mutuelle santé.

Il est proposé au Conseil municipal :

ARTICLE 1 :

- D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, le fonctionnement via un système de « labellisation » pour les contrats Mutuelle santé,

ARTICLE 2 :

- D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, le versement d'une participation à hauteur de 30 euros bruts par mois et par agent au titre de la cotisation à un contrat Mutuelle santé labellisé,

ARTICLE 3 :

- D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, le versement d'une participation à hauteur de 20 euros bruts par mois et par conjoint s'il est inscrit au contrat labellisé de l'agent (épouse ou époux),

ARTICLE 4 :

- D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, le versement d'une participation à hauteur de 20 euros bruts par mois et par enfant (jusqu'aux 21 ans de celui-ci) s'il est inscrit au contrat labellisé de son parent,

ARTICLE 5 :

- De conserver le fonctionnement adopté au 1^{er} janvier 2025, pour ce qui concerne la Prévoyance,

ARTICLE 6 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Dussouillez.- Pour rappel, la loi impose un minimum de 15 euros de participation des collectivités, mais le Maire a suggéré d'être un peu plus avantageux avec nos agents.

M. le Maire.- L'augmentation vise à suivre la tendance du privé, puisque les entreprises sont tenues de financer 50 % de la mutuelle. Nous financions quant à nous d'une manière relativement faible, d'autant plus que cela ne représente pas non plus une somme extraordinaire. Je crois que seuls 45 agents sur l'ensemble de nos employés ont des contrats labellisés. Nous en avons déjà débattu, nous aurions pu prendre le contrat qui avait été négocié par le Centre de Gestion, mais cela obligeait de nombreux employés à changer de mutuelle. C'était compliqué, ils n'ont pas forcément envie de changer de mutuelle. Si nous avions fait ce choix, il n'y avait que cette mutuelle que nous pouvions subventionner. Ce n'était pas intéressant, donc nous avons écarté cette possibilité pour prendre des mutuelles labellisées.

Quant à Amellis, cette mutuelle est labellisée, mais pas pour l'ensemble des contrats. Beaucoup ont des contrats inférieurs qui ne sont pas labellisés. Cela étant, la différence entre le prix d'un contrat labellisé et le prix d'un contrat non labellisé ne se justifie vraiment pas, parce que ce que nous versions ne compensait pas la différence. Peut-être que cela changera vu que nous allons donner davantage, mais pour l'instant, ils sont 45.

Cela nous coûtait 13 000 euros, nous allons passer à 25 800 euros pour l'année, donc ce ne sont pas des sommes extraordinaires. De plus, c'était une demande des employés que nous commençons à augmenter. Nous avons d'ailleurs fait à peu près pareil au SICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), donc c'est une logique que nous suivons, d'autant plus que 15 euros, c'était un peu dérisoire.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour nos agents.

2. Modification du tableau des effectifs

Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (18/20 ^{ème}) au 30/11/2025	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (10/20 ^{ème}) au 01/12/2025
	Assistant d'enseignement artistique (9. 75/20 ^{ème}) au 30/11/2025	Assistant d'enseignement artistique (15/20 ^{ème}) au 01/12/2025

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

M. Dussouillez.- S'agissant du premier emploi supprimé, il s'agit d'un professeur qui nous a demandé une réduction d'heures, si je ne m'abuse, Annelise.

Mme Martin.- Oui, c'est une mutation à Lons-le-Saunier. Il n'est pas loin de la retraite, il se rapproche de chez lui.

Pour ce qui est du second emploi supprimé, il s'agit de compenser des heures, parce que le premier professeur qui part sur Lons-le-Saunier faisait beaucoup d'heures d'enseignement musical, qui ont donc été basculées sur un autre professeur qui ne faisait pas trop d'heures pour la collectivité et qui s'est installé sur Champagnole.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Attribution de subventions aux associations

Les membres de la Commission Développement culturel, réunis le 27 octobre 2025, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subventions de fonctionnement 2025 :

Associations	Montant
Groupe Paléontologique et Minéralogique	200 €
Folk Pour Tous	200 €
Bridge Club Champagnolais	200 €
Esquisse et Peinture	200 €
Société d'Histoire Naturelle	200 €
1 2 3 Soleil	200 €
Chorale les Voix Amies	250 €
La Tarentelle	250 € + 8 x 20 € (moins de 16 ans) = 410 €
Harmonie Municipale	5 000 €

- Subvention exceptionnelle :

Association	Montant
Folk Pour Tous	175 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Martin.- S'agissant de la subvention exceptionnelle, l'association le Folk Pour Tous ne loge pas sur Champagnole, mais se rend chaque semaine à la salle d'Équevillon, ce qui engendre des frais. Nous avons donc fait un calcul en fonction du nombre d'adhérents par rapport au nombre de Champagnolais afin de leur donner une petite aide.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Subvention à l'association Champagnole Jura Basket : versement d'une avance

La Commission des Affaires sportives s'est réunie le 3 novembre 2025 afin d'étudier la demande d'acompte formulée par le club Champagnole Jura Basket concernant la subvention 2026.

Le club a fortement augmenté ses effectifs et donc le nombre d'équipes. L'équipe phare, à savoir l'équipe seniors féminines, évolue en Nationale 3, et il y a maintenant une équipe masculine en pré-natal. Cela génère des déplacements importants et une augmentation du budget de fonctionnement du club.

Les principales rentrées d'argent sont prévues au premier semestre 2026 (sponsors, manifestations...) alors que des frais importants surviennent en première partie de saison.

La subvention de la ville de Champagnole, liée au niveau du club, est prévue à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2026 (une équipe NF3 25 000 euros + équipe PNM 5 000 euros), conformément à la convention d'objectifs et de moyens établie l'an dernier pour 3 ans.

Afin de pallier les besoins dans cette période de transition de l'automne 2025, il est proposé d'octroyer au club dès à présent un acompte de 15 000 euros. Le solde sera versé début 2026. La Commission a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'un acompte de subvention de 15 000 euros au club Champagnole Jura Basket. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Bailly.- Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Je précise que je ne participerai pas au vote.

Mme Bailly.- Très bien.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

5. Attribution de subvention pour la Ronde du Jura

Champagnole accueillera les 2 et 3 janvier 2026 la course automobile La Ronde du Jura. Comme lors des dernières éditions, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront situés au centre-ville, sur le secteur Rue de l'Égalité/Oppidum.

Le parc assistance est prévu sur le site du crassier.

L'épreuve est organisée conjointement par l'ASA Jura (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par l'association Autosport des Neiges pour l'organisation technique. Environ 120 voitures devraient participer à la course.

Pour cette 56^{ème} édition, il est proposé d'allouer une subvention de 4 500 euros.

Les membres de la Commission Affaires Sportives ont émis un avis favorable lors de leur réunion du 3 novembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à Autosport des Neiges pour l'organisation de la Ronde du Jura 2026. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Bailly.- C'est la même somme que l'année dernière.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

6. Attribution de subvention au club de triathlon

Le club Triath'Lons a décidé de créer une section du club à Champagnole afin d'étoffer l'offre du club, mais aussi offrir une nouvelle pratique sportive à Champagnole.

Il est prévu que le club utilise la piste d'athlétisme du complexe sportif des Louataux afin de préparer au mieux la partie course à pied de la discipline.

Une subvention de démarrage des activités est sollicitée par le club.

Les membres de la Commission Affaires sportives, réunis le 3 novembre, ont décidé d'attribuer une subvention de 400 euros au club de triathlon.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention de 400 euros au club de triathlon.

Mme Bailly.- Ce club a démarré en septembre. Il y avait déjà quelques personnes inscrites, puisqu'un certain nombre descendait à Lons au triathlon, raison pour laquelle ils ont essayé de le faire sur Champagnole. Le triathlon de Chalain a vraiment bien marché, donc l'argent récolté est utilisé pour investir à Champagnole. Ils ont embauché un apprenti champagnolais. Pour la piscine, ils ont vu cela avec la Communauté de Communes, propriétaire, et l'exploitant. Ils y vont le soir après la fermeture et le samedi matin de bonne heure.

Je précise que le triathlon compte 550 licenciés en loisirs, en compétition et en handisport.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire.- Nous passons maintenant au moment que vous attendez tous impatiemment tous les ans : le rapport annuel du service Assainissement, qui fait 100 pages.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

7. Rapports annuels 2024 du service Assainissement

La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2024 ont été établis. Il s'agit :

- Du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif ;
- Du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif ;
- Du rapport annuel de Suez, entreprise délégataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

M. le Maire.- Le délégataire est SUEZ depuis le 1^{er} avril 2021 et pour une durée de 10 ans.

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, le nombre d'abonnés domestiques est de 10 402, ce qui représente 23 562 habitants.

Nous avons 38 stations d'épuration à la Communauté de Communes avec une capacité de 39 341 équivalents habitants, une longueur de réseau de 262 kilomètres, un volume traité de 1 056 000 m³ et 40 postes de refoulement.

Les curages préventifs ont beaucoup augmenté : ils en ont fait 9 kilomètres cette année, soit 9 085 mètres linéaires – c'est SUEZ – dont 520 sur Champagnole. En ce qui concerne les curages curatifs (quand c'est bouché ou presque), ils en ont fait 635 mètres.

Vous avez ensuite le renouvellement des équipements du réseau sur les stations d'épuration. Ce qui nous intéresse, surtout à Champagnole, c'est la station d'épuration de Champagnole. Ils ont changé les pompes du poste de refoulement de l'abattoir, les pompes doseuses de polymère, la pompe eau industrielle n° 1 et 2, la tuyauterie de refoulement, l'agitateur zone de contact et un surpresseur. Le surpresseur, c'est un gros morceau. Pour ceux qui n'ont pas visité la station d'épuration, c'est ce qui renvoie dans le bassin l'aération, toutes les grosses bulles. C'est un gros investissement. Ils en ont changé un, sachant qu'il y en a deux ou trois (il y en a un de secours). Ils ont également changé la pompe doseuse et la pompe à lait de chaux. Voilà pour les investissements qu'ils ont remis cette année pour notre station d'épuration.

Pour ce qui est de la déclinaison des stations d'épuration, six boues sont activées : Champagnole, Foncine-le-Haut, Le Frasnois, Montigny-sur-Ain, Valempoulières et Vers-en-Montagne. Autrement, il y a 14 filtres à roseau – je ne vais pas tous les énumérer –, ainsi que deux lagunes et trois lagunes avec ou sans filtre (Chaux-des-Crotenay, Cuvier et Loulle). Nous avons aussi des systèmes Herody qui ne sont pas aux normes, ainsi que des microstations, des fosses toutes eaux – ce sont de vieux systèmes – et des décanteurs digesteurs.

S'agissant de la station d'épuration de Champagnole, c'est une station boues activées pour 22 167 équivalents habitants. En équivalent habitant, c'est environ 0,9 habitant, ce n'est pas tout à fait un habitant. Nous avons 102 kilomètres de réseau de collecte dans Champagnole. Sont également raccordées les communes de Cize, Ney, Sapois, Équevillon et Saint-Germain-en-Montagne.

En page 14, vous pouvez voir une photo de notre bassin d'épuration.

Concernant le volume journalier reçu par la station, nous sommes à la limite, à savoir 8 000 m³/jour, mais il n'arrive jamais 8 000 m³/jour à la station d'épuration, parce que même en temps de fortes pluies, des déverseurs d'orage situés tout le long du réseau rejettent ce qu'il y a en réseau unitaire.

En matière de charge journalière entrant dans le système de traitement, nous sommes largement en dessous, sachant que seuls les jours où nous avons mesuré sont donnés. Théoriquement, il n'y a pas assez de pollution dans notre STEP, mais nous n'allons pas non plus en inventer.

Nous avons traité 184 tonnes de matières sèches cette année, c'est-à-dire en pollution résiduelle sèche, puisque les boues, c'est liquide ou pâteux.

Vous avez ensuite le détail par mois, mais cela n'a aucun intérêt.

La station a un bon fonctionnement général. Les non-conformités du système sont dues aux déversements par temps de pluie sur l'ensemble du système d'assainissement de Champagnole. Avant, ils considéraient les stations d'épuration comme un réseau, mais c'est désormais un système global, donc avec des non-conformités. C'est d'ailleurs pour cela que nous mettons quasiment 20 millions d'euros sur le secteur pour améliorer nos réseaux, parce que nous avons encore des réseaux unitaires qui reçoivent trop d'eau de pluie. C'est parce que nous avons trop d'eau de pluie que nous sommes non conformes, mais nous sommes en train de nous arranger grâce à un investissement relativement colossal, à savoir 19 millions d'euros TTC.

Nous en arrivons à la page 88 – c'est un soulagement pour vous, n'est-ce pas ? – avec les tarifs de la Communauté de Communes. Vous avez l'apport de la Collectivité, donc de la Communauté de Communes. L'abonnement annuel est passé de 31,50 à 33 euros annuels ; le prix au mètre cube de dépollution est passé de 0,945 à 1,159 euros. C'est ce que touche la Communauté de Communes pour pallier l'augmentation des prêts suite aux gros travaux que nous sommes en train de faire, et pas seulement, puisqu'il n'y a pas que Champagnole.

Vous avez ensuite le prix du délégataire : ils ont une part fixe qui est passée de 33,54 à 34,24 euros et le prix au mètre cube est passé de 0,71 à 0,73 euro. Ce sont des augmentations réglementées par une formule de règlement de prix. La TVA est également indiquée.

En ce qui concerne le prix de raccordement, il faut savoir que celui qui construit une maison paye à la Communauté de Communes 1 200 euros en 2025 parce qu'il n'a pas financé tout l'investissement qui a été fait avant. C'est donc un droit à rejeter dans un investissement qu'il n'a pas financé. Nous mettons 100 euros de plus tous les ans, ce qui n'est pas très conséquent sur le prix d'une maison, même si c'est toujours embêtant quand il faut payer.

En page 90, vous avez la facture 120 m³, qui est la référence. L'abonnement passe de 31,50 à 33 euros. Vu l'augmentation de la part proportionnelle de 0,945 à 1,159 euros, elle passe de 113 à 139 euros. Ainsi, pour 120 m³, la part de la Communauté de Communes passe de 144,90 à 172 euros. L'apport du délégataire passe quant à lui de 119 à 121 euros. Vous avez ensuite des taxes, sur lesquelles nous remettons de la TVA. Ce sont principalement des taxes pour l'Agence de l'Eau.

Ainsi, pour une facture de 120 m³, nous passons de 311,91 à 324,74 euros, étant entendu que cela correspond à un volume d'eau important. Le prix au mètre cube passe donc de 2,60 à 2,71 euros. Il va continuer à progresser au fil des années du fait des investissements que nous devons faire, que nous ne faisons pas non plus par plaisir. S'il est normal de préserver notre ressource en eau, la rivière d'Ain, ce sont aussi des obligations que nous avons de par les services de l'État.

En 2024, les recettes de la Collectivité se sont élevées à 1 011 930 euros. Je précise qu'il ne faut pas s'affoler parce qu'il y en a moins que l'an dernier. En 2022, il y avait eu 793 000 euros, puis elles sont passées à 1 264 000 euros en 2023 et sont redescendues à 1 011 000 euros en 2024. Cela s'explique par des facturations dans certaines communes qui ne sont pas forcément à date fixe et le fait que certaines peuvent passer d'une année sur l'autre suivant le moment où le garde champêtre a fait les relevés des compteurs d'eau. Ainsi, -19 % ne signifie rien, tout dépend de la date à laquelle les compteurs ont été relevés.

Vous avez ensuite les montants financiers des travaux engagés par la Communauté de Communes en 2024. Vous n'y trouvez pas le marché de Champagnole, parce qu'il a été engagé en 2022. En revanche, la Communauté de Communes a engagé 1 235 000 euros de travaux, quasiment hors le gros chantier de Champagnole, mais le principal, c'est le Vaudioux. À partir de la ligne « Assainissement Le Vaudioux », tout concerne la station d'épuration du Vaudioux qui a été réalisée, ainsi que les réseaux, parce que nous avons eu des subventions du Département. C'était le gros investissement de l'année, mais nous avons également investi sur Le Frasnais. Cependant, ils avaient été commandés en 2023, raison pour laquelle ils n'apparaissent pas, s'agissant uniquement des marchés qui ont été commandés en 2024.

Pour l'assainissement, l'endettement de la Communauté de Communes est de 7 776 614 euros. En 2024, nous avons remboursé 811 623 euros, dont 240 000 euros d'intérêt et 571 000 euros de principal. En amortissement, nous avons amorti 886 797 euros de travaux réalisés antérieurement.

S'agissant des programmes de travaux et d'études en cours et à venir, nous avons le bassin versant de Champagnole, qui est celui qui nous intéresse le plus. Nous allons faire deux tranches à Saint-Germain-en-Montagne. C'est toujours un réseau unitaire, donc nous allons le passer en séparatif pour une tranche de 900 000 euros et une autre de 780 000 euros HT.

À Équevillon, 805 000 euros de travaux sont prévus, mais nous allons mettre beaucoup moins, parce que certaines choses sont complètement surcotées. Ce sera plutôt de l'ordre de 300 000 euros.

Les cinq tranches de Champagnole sont engagées pour 11 586 000 euros sur ce que l'on appelle le bassin versant n° 1, du côté de Champagnole. Le coin des Champs Sarrazins, Castors, des Combettes, c'est fait, nous sommes passés de l'autre côté de la voie ferrée et nous sommes maintenant sur le secteur de la zone artisanale, du lycée. Nous passerons ensuite route de Crotenay pour le dernier bassin, le secteur Bouquerod, sachant que tout ce qui est ZAC a déjà été fait au moment de la construction en séparatif.

Nous avons un renforcement pour Ney et Cize pour 210 000 euros de travaux à réaliser, ainsi qu'un bassin d'orage de 700 000 euros sur Champagnole du côté de Belle-Frise. Nous essayons de trouver un système pour conserver l'eau, parce que nous avons de gros tuyaux, en unitaire, avec des endroits qui restent en unitaire, faire un bassin d'orage, avoir un système de clapet qui ferme jusqu'à un certain niveau pour conserver l'eau dans les tuyaux et que cela ne parte pas directement à la station d'épuration. C'est un système qui est connu et reconnu. Enfin, nous

avons la mise en séparatif du bas de la rue du Général Leclerc, depuis le chalet, pour monter en direction de la Halle. Elle a bien avancé.

En ce qui concerne les autres bassins versants, Le Frasnois, etc., je ne vais pas vous énumérer tout ce qu'il va se faire.

Nous en arrivons au taux d'impayés, qui s'élevait à 3,175 % en 2024, un taux important. Une fois que la Trésorerie ne peut plus recouvrer ces sommes, nous les passons en non-valeur.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le rapport annuel pour l'assainissement collectif. Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je passe donc à l'assainissement individuel.

Dans le rapport, il est indiqué 2 100 logements pour 4 500 personnes, puis 2 200. J'ignore quel est le bon, c'est une erreur.

En ce qui concerne les coûts du service, cela a longtemps été 15 euros par an et par assainissement non collectif, mais c'est passé à 18 euros l'année dernière. Pour huit ans, cela revient à 144 euros, puisque nous faisons un contrôle de bon fonctionnement tous les huit ans.

Vous avez ensuite le prix des prestations facturées par la Communauté de Communes :

- Diagnostic de vente (obligatoire) de SUEZ : 160 euros.
- Examen préalable à la conception : Inclus dans les 18 euros ;
- Vérification de la bonne exécution en cas de permis de construire : 80 euros ;
- Rendez-vous fixé non honoré : 60 euros ;
- Conseil du technicien : Gratuit.

S'agissant des vidanges, l'entretien préventif s'élève à 160 euros et l'entretien curatif (d'urgence) à 280 euros, sachant que prendre un vidangeur sans passer par la Communauté de Communes coûtera entre 400 et 500 euros pour une petite fosse, le tarif étant proportionnel à la taille de la fosse.

Vous avez également les prix des vidanges de bacs dégraisseurs et des autres prestations (curage de réseaux, etc.).

Le budget 2024 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'établit à 122 863 euros, dont 55 136 euros de redevances de vidange et 36 000 euros de subventions AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse). Je précise que les Agences de l'Eau, ce n'est pas « tout bénéf ».

Le total des dépenses est de 112 512 euros : les vidanges nous ont coûté 32 000 euros et ont rapporté 55 000 euros, donc c'est bon, t nous avons acheté un logiciel. En revanche, si l'Agence de l'Eau nous donne 36 000 euros, nous lui rendons 29 700 euros, ce qui fait 6 300 euros.

Vous avez les indicateurs de performance en dessous.

En 2024, 1 795 installations sur 2 200 recensées – j'avais le chiffre de 2 100 tout à l'heure, donc je ne sais pas lequel est le bon – ont été contrôlées depuis l'ouverture du SPANC : 25 % conformes, 70 % non conformes sans aucun risque (ce sont des bricoles : manque d'un tuyau d'aération, d'un tampon, etc.) et 5 % non conformes avec risque. S'agissant de ces dernières, ce ne sont pas vraiment des non-conformités à risques. Celles qui sont vraiment à risque, qui sont fortement pénalisées, ce sont celles qui n'ont rien du tout et qui donnent directement dans une

rivière. Il y en avait du côté des Foncines, où ils ont la chance d'avoir une petite rivière qui passe dans le pays, donc c'était facile un temps de mettre un tuyau et d'envoyer directement dedans, mais c'est désormais fini.

Vous avez ensuite le nombre d'interventions de la technicienne du SPANC, ainsi que le nombre de vidanges, etc.

Nous avons tout de même la rue Gédéon David, à partir du rond-point qui n'en est pas un jusqu'à la rue Gédéon David, où nous n'avons pas d'assainissement collectif, où tout le monde est en individuel. D'ailleurs, ils ne veulent pas que ce soit autrement. En effet, comme ce sont des maisons, cela sort derrière, et il faudrait tout ramener devant, donc ce serait des travaux assez coûteux pour les particuliers. Cela fonctionne bien, c'est vérifié, il n'y a pas de souci.

Il y a également tous les écarts, c'est-à-dire toutes les fermes (Taravent, etc.), et une maison dans Champagnole dans une autre rue, pas très loin de Paul-Émile Victor, qui n'était pas raccordable au niveau des altimétries, qui sont restés en individuel. Ce sont les seules maisons qui sont en individuel à Champagnole. Autrement, tous les Champagnolais sont raccordés.

J'en ai terminé. Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Il n'y a pas à voter, il y a juste à considérer que cela vous a été présenté, à acter que cela vous a été présenté. Vous actez ? Je vous remercie.

8. Convention ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser l'installation d'un poste de transformation sur une emprise de 15 m² sur la parcelle BH n° 259 située 281 rue du Plein Air.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Dès qu'ils passent sur une parcelle nous appartenant, nous sommes tenus de faire une convention avec eux. En plus, c'est pour raccorder nos travaux, à savoir la production photovoltaïque sur les toits des ateliers, donc nous n'allons pas leur dire non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

9. Vente de terrain rue Pierre Brocard

Monsieur BOURNY Julian est propriétaire de la parcelle cadastrée Section BC n° 247 située 269 rue Pierre Brocard.

Il souhaite acquérir une partie de la parcelle voisine cadastrée BD n° 754 qui est propriété de la Commune. Il s'agit d'un terrain d'une surface de 10 m² au prix de 17,50 euros le mètre carré, soit un total de 175,00 euros. Ce prix est conforme à l'estimation du service des Domaines.

Il convient de se prononcer sur la cession de ce terrain, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de ce terrain dans les conditions énoncées et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Je précise que Monsieur Julian Bourny ne participera pas au vote.

Nous avons récemment délibéré pour vendre le triangle à côté à Madame Nahla Messaoudi, et il y a un petit bout qui appartient à la commune, proche de la maison de Julian Bourny, qui est derrière, avec le domaine public. Tout cela sera réglé, on n'en parlera plus.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

10. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Cité Javel

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondations, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtre fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements. Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé.

Trois avenants de travaux ont été réalisés, augmentant de manière significative le coût total des travaux de l'opération, passant de 900 000 euros d'estimation lors de la phase Avant-Projet Définitif (montant sur lequel est basée la rémunération de Maître d'Œuvre) à 1 318 310,88 euros HT.

Au vu du temps supplémentaire passé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à suivre l'opération (le temps des travaux a été allongé de quelques mois), et des études complémentaires qui ont été nécessaires, il est proposé de réaliser un avenant afin que le montant de rémunération du Maître d'Œuvre soit calculé sur le nouveau montant des travaux. À noter que le Maître d'Œuvre baisse son taux de rémunération de 9 à 8 % du coût des travaux.

Le montant de l'avenant s'élève donc à 105 464,87 euros HT au lieu de 81 000 euros HT, soit une augmentation représentant de 30,2 %. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2031.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant au marché avec l'entreprise De Bagatelle selon les conditions énoncées ; vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Il s'agit de l'avenant n° 2 – je vous avais prévenu qu'il y en aurait un deuxième.

Rappelez-vous des difficultés que nous avons eues : nous avons mis des IPN pour tout consolider, parce que tout allait s'écrouler. Maintenant, il sera reparti pour deux siècles – Flavien le dit. Il a déjà fait plus d'un siècle, donc vu que ce sera solide...

Il se trouve que quand on augmente les avenants de travaux, on augmente aussi le travail de tous les maîtres d'œuvre. La maîtrise d'œuvre, c'était 81 000 euros HT avec un taux de rémunération de 9 %. Ils proposent de baisser leur taux de rémunération à 8 % des travaux, parce que le travail a augmenté, ce qui fait 105 464,87 euros HT.

Y a-t-il des questions sur cette affaire ? (*Néant*)

M. Grenier.- Quand la fin des travaux est-elle prévue ?

M. le Maire.- Au mois de mai. Nous arrivons quasiment au bout de toutes les consolidations, mais c'était compliqué. Sont-ils allés faire des photos dedans ? J'ai demandé à ce que des photos soient prises – le chantier est inaccessible – afin que vous vous rendiez compte de l'étendue des consolidations à l'intérieur, parce que c'est assez spectaculaire.

Nous vous passerons donc le dossier photo la prochaine fois de tous les travaux qui ont été faits à l'intérieur de la Cité Javel. Il fallait monter des poteaux en IPN, parfois en repartant depuis la cave, parce qu'il fallait que ce soit soutenu tout le long, et avant de démonter les cloisons, parce qu'elles étaient plus ou moins porteuses. C'est rare, mais cela existe.

En ce qui concerne l'augmentation de la maîtrise d'œuvre, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

11. Attribution de subvention au Comité de jumelage

Le Comité de jumelage n'avait pas sollicité de subvention en 2020, 2021 et 2022, ses activités ayant été très fortement impactées par la crise sanitaire. La Ville avait à nouveau apporté son soutien financier en 2023 et 2024 à hauteur de 5 000 euros.

Le Comité, présidé par Madame Christiane Vaubourg, soutient et facilite les échanges scolaires entre les élèves de Gottmadingen et Champagnole.

En 2025, les échanges scolaires ont débuté après les vacances d'automne.

Le Comité coordonne également les échanges entre les associations (comme avec le club Rando ou la pétanque). Il a géré l'accueil des Sorcières lors de notre carnaval.

La Commission Affaires générales réunie le 4 novembre a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention au Comité de jumelage et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme David-Rousseau.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire.- C'est 5 000 euros depuis des années.

Mme David-Rousseau.- C'est le principal financement qu'ils ont.

M. le Maire.- Oui, ils n'ont que ça.

Mme David-Rousseau.- Il y a les cotisations des adhérents.

M. le Maire.- Oui, mais c'est dérisoire.

12. Recensement : organisation et rémunération des agents

Depuis 2004, le recensement de la population est organisé tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et permet d'obtenir chaque année la population actualisée de la Commune.

Pour la commune de Champagnole, les opérations de collecte se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

Le coordonnateur communal nommé par le Maire est Monsieur Sébastien ROY, assisté de ses collègues agents du service État-civil. Ils seront chargés de la mise en place de l'organisation du recensement dans la Commune suivant les préconisations de l'INSEE, de l'organisation de la campagne locale de communication, de la mise en place de la logistique, de l'organisation de la formation des agents recenseurs par l'INSEE, d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs dans leur mission, de finaliser les opérations de recensement.

Le principe d'un découpage de la Ville en 21 districts a été conservé.

Outre la création de 21 postes, le Conseil municipal doit également se prononcer sur les modalités de rémunération des agents recenseurs. Il est proposé de reprendre le mode de rémunération appliqué lors des opérations en 2020 soit une rémunération en fonction des questionnaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- De créer 21 postes d'agents recenseurs ;
- D'approuver les différents éléments de leur rémunération nette, à savoir :
 - 1,20 € par bulletin individuel
 - 0,60 € par fiche logement
 - 0,60 € par dossier d'adresse collective
 - 60,00 € par bordereau de district
 - 60,00 € pour la formation et la tournée de reconnaissance
 - 60,00 € pour la bonne tenue du carnet de collecte

La dotation globale forfaitaire attribuée à Champagnole s'élève à 15 367 euros.

Les membres de la Commission des Affaires générales ont émis un avis favorable de leur séance du 4 novembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création de 21 postes d'agents recenseurs et les modalités de rémunération selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme David-Rousseau.- Y a-t-il des questions ?

Mme Filippi.- À quelle époque cela va-t-il se faire ?

Mme David-Rousseau.- Du 15 janvier au 14 février. Je précise que les agents recenseurs sont tous recrutés. Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

13. Dénomination de rue

Des confusions se produisent régulièrement dans les dénominations de rues aux noms similaires, ce qui est le cas pour la rue Paul Cretin et la ruelle Cretin.

Les membres de la Commission Affaires générales, réunis le 4 novembre, ont émis un avis favorable au changement de nom de la « ruelle Cretin » et proposent de la renommer « ruelle des Canadiens ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le changement de nom de la ruelle Crétin, qui deviendrait « ruelle des Canadiens ».

M. le Maire.- Nous avons été alertés par un habitant de la ruelle Cretin. Il n'est jamais bon dans une commune d'avoir deux noms de rues similaires : nous avons la rue Paul Cretin, qui part du Pont de l'Épée, qui monte à Cize, et nous avons la ruelle Cretin. Cela étant, nous avons bien la rue Clovis Brocard et nous avons appelé une rue Pierre Brocard il n'y a pas longtemps, ce qui est aussi une erreur. Bref, c'est fait, nous n'allons pas revenir dessus, mais c'est très embêtant.

Dans la ruelle Cretin, il y a très peu d'habitants, mais l'un était souvent embêté pour ses colis. Il habite au 3, ruelle Cretin et il doit aller les récupérer au 3, rue Paul Cretin. C'est vrai que c'est une bêtise.

(Un plan est projeté en séance)

Il y a très peu d'habitants, il y a plus de parkings qu'autre chose. La maison en face de la zone, elle doit être rue du Sauget.

Nous vous proposons donc de débaptiser cette « ruelle Cretin » et de la rebaptiser « ruelle des Canadiens », sachant que nous avons un petit chemin qui s'appelle le passage des Canadiens, mais où il n'y a aucune habitation. Cela descend derrière l'école Jeanne d'Arc, cela a d'ailleurs été refait. C'est le prolongement, cela arrive presque en face.

Je vous rappelle que pendant la guerre de 14-18, l'école Jeanne d'Arc était un hôpital militaire qui soignait les blessés, les Canadiens qui étaient bûcherons dans la Joux. Tous ceux qui sont morts sont enterrés au cimetière à Champagnole. Ils sont tous morts au même moment, fin 1918, entre août 1918 et décembre 1918. Pour la plupart, ils ne sont pas morts d'accident de bûcheronnage, mais de la grippe espagnole. C'était l'époque, que nous avons retrouvée plus tard, bien plus tard, avec le Covid, 102 ans plus tard.

Il s'agit donc de rebaptiser cette ruelle. Les choses seront beaucoup plus claires et cela ne prêterait plus à confusion.

Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

14. Attribution de subventions aux associations

Les membres de la Commission Cohésion sociale, réunis le 30 octobre 2025, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers (bilan financier et budget prévisionnel) et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Montant
Croix Rouge	750 €
Amicale pour le Don de Sang	700 €
Secours Catholique	500 €
C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	600 €
Restos du Cœur	500 €
ASAPPA	500 €
Les Amis de la Maison de Retraite	1 000 €
FAVEC 39	600 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Benoit.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je mets donc au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

M. le Maire.- Nous allons maintenant attaquer le gros morceau de la soirée, le Débat d'Orientations Budgétaires.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

15. Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) comprenant :

- Les engagements pluriannuels envisagés avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- La fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux ;
- Le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations d'État ;
- La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la Commune ;
- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la Collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le document ci-annexé (ROB) constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 de la Ville.

Il a été examiné par la Commission des Finances en date du 6 novembre dernier.

Il sera présenté en séance et fera ensuite l'objet d'échanges

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2026, mais aussi de l'existence du ROB sur la base duquel s'est tenu le débat.

M. Tissot.- Avant de commencer, je précise qu'il n'a pas été facile de faire ce ROB. Vous connaissez comme moi le contexte national : un jour, on vote ; un jour, on « dévote ».

C'est assez extraordinaire, c'est un brouillard qui est très épais.

Nous allons présenter les chiffres de l'INSEE, mais ils datent d'avant la dissolution du gouvernement Lecornu, donc ils sont à prendre avec des pincettes. Prenez-les comme je vous les montre et faites-en ce que vous en voulez.

Le chiffre de l'inflation est bon, le PIB également, à 0,70 %. En revanche, le taux de chômage m'inquiète un petit peu, parce que je pense qu'il risque de s'envoler. Les taux d'intérêt risquent eux aussi de s'envoler, mais nous n'en sommes pas certains.

M. le Maire.- D'après ce que j'ai entendu, ils repartent à la hausse.

M. Tissot.- Non, pas pour l'instant. S'ils repartent à la hausse, nous ne n'y attendrons pas, cela va nous tomber dessus.

Vous avez ensuite les critères de Maastricht. Nous vous les montrons pour vous les montrer, mais, dans la mesure où nous ne les avons jamais respectés, passons à la suite.

Le budget de l'État est assez extraordinaire. Le premier chiffre à retenir, ce sont les 310 milliards d'emprunt d'équilibre à souscrire. De plus, l'intérêt de la dette ne me plaît pas : nous avons 55 milliards, mais selon les informations sérieuses que j'ai pu trouver, je pense que ce sera entre 62 et 65 milliards, puis nous nous envolerons à 75 milliards en 2026. Nous avons donc déjà des chiffres catastrophiques et qui vont encore augmenter.

Un projet de loi de finances existe, mais il n'est pas voté. Sera-t-il voté ? Nous l'ignorons. Partirons-nous sur des mesures spécifiques comme l'année dernière ? Nous l'ignorons.

En ce qui concerne les dotations en 2026, il y aura automatiquement une baisse de la suppression du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les dépenses de fonctionnement, soit 20 000 euros en moins. Il y aura également 66 000 euros de compensations que nous ne percevrons pas, ce sera donc aussi du négatif.

Rappelez-vous, on nous avait inventé le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

M. le Maire.- Il y a « pique » dans FPIC !

M. Tissot.- Exactement. En l'occurrence, il n'y a pas le FPIC, mais le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel), c'est formidable. C'est actif depuis l'année dernière, mais nous y avons échappé parce que c'était limité à certaines collectivités. Pour autant, j'ai peur que nous y ayons droit cette année. Cela étant, nous l'ignorons, d'où la difficulté de sortir des résultats. Nous l'avons évalué à 219 000 euros, si nous devons le payer.

M. le Maire.- Si nous le payons, c'est parce que nous sommes riches, et si nous sommes riches, je ne sais pas ce qu'est un pauvre !

M. Tissot.- On nous dit que si tout se passe bien, on nous le remboursera.

(Rires)

M. Tissot.- Les bases fiscales devraient être revalorisées de 1 %.

Pour ce qui est des mesures impactant la masse salariale, nous retrouvons notre taux de cotisation retraite, puisque nous versons une somme chaque année (70 000 euros). Au total, il y aura 375 000 euros de charges supplémentaires à intégrer au BP 2026 : 70 000 euros de dépenses et 305 000 euros de recettes en moins, mais je ne sais pas ce qu'il va se passer.

M. le Maire.- 375 000 euros, ce n'est pas rien.

M. Tissot.- Passons maintenant à la ville de Champagnole. Vous avez l'état de tous nos emprunts. Si vous prenez les quatre ou cinq premières lignes, vous pouvez voir que beaucoup d'emprunts vont s'en aller dans l'année qui arrive, ce qui est très positif, à hauteur d'environ 190 000 euros. Ce n'est pas rien.

J'ai demandé à François de chercher dans les archives, et en 2010, nous avions un remboursement de prêt de 1,2 million, dont 300 000 euros d'intérêt. Aujourd'hui, nous sommes passés sous la barre des 100 000 euros, ce qui explique nos marges plus sympathiques. C'est mathématique.

L'encours est de 6 millions d'euros, l'annuité est de 895 000 euros, avec 99 000 euros d'intérêts. Récemment, nous n'avons fait qu'un emprunt, que nous avons même décaissé avec du retard, comme c'était prévu. Cela nous a permis de le décaisser dans les bonnes conditions, parce qu'il est basé sur le taux du Livret A. Au lieu de 3,40, nous ne sommes plus qu'à 2,10.

S'agissant de l'évolution de l'encours, nous nous désendettions, donc tout va bien.

Nous vous avons mis un graphique sur l'extinction de la dette pour rendre compte de la vitesse de désendettement.

M. le Maire.- En prenant 500 000 euros d'emprunt tous les ans.

M. Tissot.- Tout à fait. François a effectivement fait un calcul sur la base d'un prêt systématique de 500 000 euros annuels. Malgré le fait d'emprunter 500 000 euros, nous arriverons en 2030 à un amortissement de 474 000 euros, inférieur au prêt de 500 000 euros.

Vous avez ensuite les encours en taux fixe et variable, sachant que le seul taux variable est sur le Livret A. Vous avez également la charte Gissler : plus bas, ce n'est pas possible ; plus haut, c'est largement faisable, voire même très haut. Nous sommes du bon côté, donc tout va bien.

M. le Maire.- C'est pour cela que nous allons être obligés de donner 219 000 euros.

M. Tissot.- C'est possible, oui.

Comme vous pouvez le voir, nous avons réparti nos emprunts. Nous avons des emprunts importants en début d'année, parce que c'est plus favorable ainsi ; inversement, nous avons de petits emprunts en fin d'année, des remboursements d'emprunt. La durée de vie moyenne est de six ans et un mois. Chose importante : à moins de cinq ans, nous avons plus d'un million d'euros sur les résiduels, donc c'est très intéressant.

Nos banques principales sont la Banque Populaire et la Caisse d'Épargne, un peu le Crédit Mutuel. Actuellement, c'est davantage la Banque Populaire.

M. le Maire.- C'est cyclique.

M. Tissot.- Vous retrouvez ensuite la fiscalité avec les chiffres que nous avons vus tout à l'heure, notamment les 66 000 euros en moins. Nous avions une taxe sur les pylônes, mais elle va nous être supprimée parce qu'ils vont les enlever. La revalorisation des bases est de 41 000 euros, rien d'extraordinaire.

Je rappelle qu'il n'y a quasiment plus de taxe foncière, mais je n'en dirai pas davantage.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, au niveau du personnel, nous avons réussi à stabiliser autour de 5 millions d'euros, ce qui est bien, parce que beaucoup de choses ont été rajoutées : des augmentations, la retraite, etc. Il faut également regarder le total des dépenses réelles : 5 270 euros, soit environ 1 % sur cinq ans. Là-dessus, nous sommes hors inflation ; si nous tenons compte de l'inflation, nous avons fait une réduction de nos dépenses en valeur réelle.

Au niveau de la marge d'autofinancement brute depuis quatre ans, nous sommes du bon côté : nous l'avons vu l'année dernière, ce sera le même acabit cette année, tout comme l'année prochaine si nous n'avons pas de misère.

Vous avez ensuite une projection sur 2026. Le SIDEK (Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de E-Communication) nous estime toujours les dépenses d'électricité et de gaz. A priori, il y aura une baisse des factures d'électricité et une hausse de celles du gaz, ce qui nous ferait économiser 70 000 euros. Ils seront compensés par l'inscription d'une ligne budgétaire pour le départ du Tour de France. L'un dans l'autre, nous ne nous en sortons pas mal.

S'agissant de la hausse de 3 points supplémentaires de la cotisation CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), le taux monte trois ou quatre fois par an. En l'occurrence, il y aura 70 000 euros en plus.

M. le Maire.- Excuse-moi, je vais faire un petit commentaire. Je vois « gel du point d'indice en 2026 ». Je me suis toujours engagé auprès des employés de la Commune à regarder l'évolution des augmentations des salaires par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Nous regardons cela du 1^{er} juillet au 30 juin. Cette année, cela ne valait pas le coût, cela représentait peut-être entre 30 et 50 euros par employé, donc j'ai dit que nous regarderions l'année prochaine. Nous avons vu cela au CST. Entre l'augmentation du revenu des employés du fait du point d'indice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026, comme cela va être gelé en 2026, nous aurons peut-être une petite dépense supplémentaire à prévoir sur le chapitre 012.

M. Tissot.- Nous en tiendrons compte au budget prévisionnel du mois prochain.

M. le Maire.- Au regard du gel du point d'indice, comme je ne veux pas être un « faiseur de pauvres », nous faisons une prime qui compense. Cela sera regardé sur deux ans, il faut prévoir une petite augmentation.

M. Tissot.- Je vois que François l'a déjà noté.

En termes de charges financières, nous avons mis 40 000 euros sur le FPIC, mais nous payons actuellement 25 000 euros. Là aussi, nous ne savons pas trop comment c'est calculé, donc nous avons remis 25 000 euros, tout simplement sur la base de cette année.

Au niveau des produits, une légère évolution est envisagée sur les tarifs communaux, à hauteur de l'inflation. La vente de bois est quant à elle un peu compliquée, parce que nous coupons beaucoup de bois du fait de la sécurisation des forêts. Elle ne nous rapporte pas beaucoup. C'est un peu compliqué de parler du bois aujourd'hui, mais nous avons fait une vente de bois estimée à 150 000 euros – ce sera un peu plus, nous ne savons pas trop. Lorsque nous vendons du bois, il y a aussi des charges, donc le delta qui nous reste est relativement faible, il faut le savoir.

Dans le chapitre suivant, nous retrouvons notre taxe sur les pylônes, ainsi que la réduction des allocations compensatrices et le fameux DILICO.

Pour ce qui est du chapitre 74, il y a des choses très intéressantes, notamment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) perçue en 2025, qui a augmenté de 300 000 euros. François a cherché de tous les côtés, mais nous n'avons pas eu d'explication. Nous sommes donc prudents, parce que nous ne savons jamais si nous allons toucher la même chose. Une fois de plus, c'est un peu compliqué, je suis désolé. J'aurais aimé être plus complet et plus clair, mais c'est difficile.

Enfin, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il n'y aura plus de FCTVA, et nous pensons avoir une subvention pour le Tour de France de la part du Département.

En ce qui concerne les variables d'ajustement, nous avons le DILICO – nous ne savons pas ce que cela va donner – ainsi que la DGF, puisque nous ignorons si la somme que nous avons mise sera la bonne. Cela nous permettrait de finir à 233 000 euros, contre 245 000 euros au BP 2025.

En conclusion, pour l'équilibre du budget 2026, nous proposons la maîtrise de la masse salariale, même si nous pouvons difficilement faire autrement. Les économies réalisées en 2025 permettraient de compenser la hausse du taux de la CNRACL, les 3 points supplémentaires au niveau du taux de cotisation retraite.

Sur le point d'indice, point d'interrogation. Nous ferons des calculs le mois prochain sur la hausse demandée par Monsieur le Maire.

Nous poursuivons les mesures d'économie, donc ne vous inquiétez pas, c'est très bien maîtrisé par Flavien. Un autre point positif, c'est l'autoconsommation sur la production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments techniques. Enfin, nous poursuivons le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques. L'avantage, c'est que nous nous faisons peu de kilomètres, donc c'est facile à maîtriser. Si vous faites des parcours de 400 kilomètres, c'est un peu compliqué, mais en l'occurrence, si le véhicule est chargé, il fait la journée sans souci. Pour les véhicules d'occasion, l'avantage est aussi que c'est une décote assez importante, donc ce n'est pas négligeable.

Bien entendu, nous révisons toujours les tarifs municipaux à la hauteur de l'inflation. Ce ne sont jamais des sommes importantes, mais il faut le faire tout de même.

Concernant le programme d'investissement, nous allons privilégier les dépenses d'investissement qui produiront un retour sur investissement rapide, limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 euros si besoin et faciliter les projets de construction de logements destinés à la location ou à la vente. C'est un peu un souci, donc nous pouvons le faire par le budget annexe Champa Immo.

Tout ce que je viens de vous dire est récapitulé en fin de l'annexe. Au final, il nous resterait 703 000 euros pour investir en 2026, ce qui n'est pas mal, c'est une somme sympathique.

J'ajoute un petit résumé en une phrase. Si vous vous en souvenez, j'avais pris une image l'année dernière : nous étions en dépression et une tempête allait nous arriver dessus. Aujourd'hui, j'en rajoute une couche : la tempête est cette fois-ci très proche, ce sont les gens qui n'arrivent pas à se mettre d'accord ; en revanche, nous avons mis le bateau au port, nous l'avons amarré comme il faut et nous attendons la tempête.

M. le Maire.- Peux-tu m'expliquer comment tu obtiens ces 703 000 euros et les 1 468 000 euros ?

M. Tissot.- Nous reprenons ce qui est censé nous rester de la section de fonctionnement, nous reprenons les amortissements, qui sont positifs. Nous retrouvons les 85 000 euros, la taxe d'aménagement que nous percevons, ainsi que le FCTVA, que nous avons évalué à 200 000 euros. Nous souscrivons un emprunt de 500 000 euros, ce qui nous fait 1 468 000 euros. Nous remboursons l'emprunt de tous les prêts, ce qui nous laisse 703 000 euros.

M. le Maire.- Ce n'est pas beaucoup.

M. Tissot.- Ce sont des estimations basses, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Généralement, notre budget d'investissement est bien supérieur à 703 000 euros.

S'agissant des subventions, j'ai rencontré la semaine dernière le sous-préfet qui gère la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ils ont l'air assez confiants. Je lui ai énuméré les projets, il m'a dit : « Cela m'intéresse de vous co-financer, cela m'intéresse, ceci aussi ».

M. Tissot.- Je suis un peu ébahi.

M. le Maire.- Je ne sais pas, nous n'avons aucune information sur le volume de DETR qu'il va y avoir.

Nous ne sommes pas là ce soir pour détailler les investissements. Ce sera un nouveau Conseil municipal qui sera ici l'an prochain, mais nous allons tout de même voter le budget en 2026, donc généralement, le Conseil qui arrive suit à peu près. Nous aurons aussi de nombreuses rues, dont la rue Victor Bérard à refaire.

Nous attendions de pouvoir avancer, mais maintenant que l'assainissement a été réalisé dans certaines rues, par exemple, le restant de la rue Gédéon David, avec le rond-point qui n'en est pas un. Il y a d'autres rues de Champagnole, mais je ne vais pas toutes les citer.

Hier soir, nous avons encore eu une réunion avec Flavien et l'association Champagnole à Bicyclette afin d'avoir un réseau de pistes cyclables qui soit correct sur Champagnole. J'ai toujours dit que je souhaitais qu'un gamin de la ZAC puisse aller à la piscine ou au collège de manière sécurisée. Les études avancent bien, nous leur avons donné toutes les études que nous avons faites, ils vont nous les prioriser. Ce sera donc un travail de longue haleine à réaliser sous le mandat à venir.

Il y a aura ainsi des investissements à faire, sachant que cela restera toujours, comme l'ont prévu Pascal Tissot, notre grand argentier François et la Commission, en continuant à limiter l'emprunt, à désendetter la Ville, parce que plus nous désendettions la Commune, plus nous avons un excédent de fonctionnement, lequel nous permet d'emprunter moins. C'est donc un cercle vertueux. Lorsque nous sommes passés de 1,2 million à 796 000 euros en budget d'investissement, cela nous fait 400 000 euros à ne pas rembourser. Les intérêts baissent, l'excédent de fonctionnement augmente. C'est un peu exponentiel, donc il faut continuer dans cette voie.

Aussi, nous limiterons nos investissements à ce qu'il faut faire pour les Champagnolais, sachant qu'au niveau voirie, du fait des travaux d'assainissement réalisés dans toute la Ville, nous avons tout de même dû lever le pied, parce que nous n'allions pas refaire des rues avant que l'assainissement ne passe. Je ne dis pas qu'il passe dans toutes les rues de Champagnole, mais les rues principales. Nous savons déjà à peu près ce qu'il y aura à faire dans les années futures.

Nous avons également eu le bilan énergétique de tous les bâtiments, les huit principaux consommateurs, mais notre projet d'autoconsommation d'électricité qui va aussi nous permettre de faire des économies substantielles, donc c'est à continuer. Avec Flavien, nous sommes encore sur la pose éventuelle d'une turbine supplémentaire à La Roche. La SEM va également construire une photovoltaïque en haut de la carrière de Mont Rivel et sur les abords, si le projet va jusqu'au bout, puisque c'est le Préfet qui signe le permis de construire.

Il y a donc des pistes d'économie, ainsi que des pistes de recettes nouvelles – il y en a ou il y en aura. Nous allons surtout compter sur nous-mêmes plutôt que sur les autres pour y arriver, c'est bien préférable. Je suis relativement serein sur l'avenir pour Champagnole : si nous continuons dans la direction qui a été prise, nous allons y arriver. Cela étant, le niveau de subvention va baisser. Bref, ne voyons pas cette affaire de manière trop pessimiste, cela ne sert à rien.

Avez-vous des questions sur le débat d'orientations budgétaires ? (*Néant*)

Autant vous dire que nous n'allons pas remonter la température des salles de sport tout de suite, et ce malgré la demande de certains clubs.

En termes d'améliorations à faire, je pense à quelque chose. Êtes-vous passés à Poligny ces derniers temps ? Avez-vous vu les passages piétons éclairés en bleu ?

L'Assemblée : « Oui, c'est super ! »

M. le Maire.- C'est très bien ! Je ne les avais jamais vus, je n'étais jamais passé de nuit à Poligny. J'ai rencontré le Maire de Poligny, parce que je le vois régulièrement, donc je sais à peu près combien cela coûte. Ce seront des investissements à faire pour la sécurité.

(Discussions croisées)

Nous avons encore des travaux de sécurité à faire dans la Ville, notamment poursuivre notre réseau de caméras, mais nous ferons ce travail dans la limite de nos moyens.

Je vous en prie, vous pouvez poser les questions que vous voulez, nous sommes là pour débattre, donc débattons. Il n'y a pas que Pascal Tissot et moi qui devons causer.

Si vous n'avez pas de commentaires au-delà de ce qui a été dit, je vous demande d'acter que ce débat d'orientations budgétaires a eu lieu, sur la base du rapport présenté.

16. Budget 2025 : Décisions modificatives n° 02-2025

Il est nécessaire d'établir cinq décisions modificatives dans les budgets primitifs 2025 : budget général et budgets annexes Eau potable, Régie municipale de production d'électricité, Restaurant municipal et Lotissement communal « Le Grand parc ».

Les documents détaillés sont ci-annexés.

La commission des Finances réunie le 6 novembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 2/2025 du budget général et des budgets annexes ci-avant désignés.

M. Tissot.- Il s'agit d'ajuster en fin d'année les décisions qui ont été prises dans le courant de l'année. Les quatre premières lignes du tableau, ce sont des opérations qui n'ont aucune incidence financière.

Ce qui est plus intéressant, c'est tout ce qui a été fait en cours d'année. Je pourrais vous présenter toutes les opérations, mais nous allons peut-être nous contenter des plus importantes :

- Complément de la maîtrise d'œuvre Cité Javel : 29 500 euros ;
- Raccordement électrique rue Clémenceau : 18 390 euros ;
- Déplacement de poteaux d'incendie rue Bazinet : 9 572 euros ;
- Installations de gradins sur la salle Galfione : 8 246 euros.

M. le Maire.- En ce qui concerne les tribunes, la salle Galfione est la seule où nous avons un terrain aux normes de 40 x 20 pour le handball. C'est un 18 x 36 à Léo Lagrange, et aux Louaitaux, je n'en parle même pas. Nous avons « transféré » le club de handball, qui joue maintenant à Galfione, mais il n'y avait la place d'asseoir qu'une soixantaine de personnes. Avant de faire des travaux plus conséquents, nous avons racheté des tribunes à mettre tout le long à l'intérieur de la grande salle.

Vous avez également une ligne à 97 000 euros pour le remplacement du sol du terrain de handball à Galfione. C'est le club de handball qui nous a trouvé le « tuyau », si je puis dire. Lorsque l'équipe de France de handball joue, elle le fait sur un terrain appelé Taraflex, fabriqué par l'entreprise Gerflor, qui est dans la Vallée du Rhône. Ils installent un terrain, puis ils le revendent : ils demandent aux clubs de handball si des collectivités veulent le racheter, puisque c'est un terrain qui n'a servi qu'une seule fois pour l'équipe de France. Nous avons postulé, donc nous achetons un terrain Taraflex d'occasion. Le sol est bien assez dur, donc relativement accidentogène, parce qu'au handball, ils tombent régulièrement par terre. Le handball créé du contact, c'est physique. Ils ont des problèmes d'épaule, quelques doigts cassés.

Mme Bailly.- Oui, chevilles, genoux.

M. le Maire.- Les chevilles, c'est différent, c'est parce qu'ils se marchent sur le pied ; les chevilles, c'est dans tous les sports que ça vole, et sur tous les types de sols.

Mme Bailly.- Il y a aussi eu les poignets.

M. le Maire.- Oui, parce que c'est trop dur. Nous allons donc mettre un Taraflex, que nous avons réservé et qui sera mis en place dans la salle Galfione, sachant que la salle Galfione, comme toutes nos salles de sport, doit être améliorée. Tant qu'à faire, le sol sera déjà changé. Il y a donc des petites tribunes supplémentaires, mais ce seront ensuite de gros travaux qui se feront sur Galfione plus tard, lorsque nous aurons fait le programme. Pour l'instant, c'est du provisoire, mais le sol, une fois qu'il est fait, il est fait, nous n'allons pas le faire trois fois.

Voilà donc pour les précisions concernant cette salle de sport.

Mme Bailly.- Quand il est indiqué « terrain de handball », c'est l'achat du terrain, mais est-ce également la pose ? Tout est-il compris ?

M. Tissot.- C'est l'ensemble.

M. le Maire.- Remplacement du sol du terrain de handball du gymnase Galfione pour 97 000 euros, c'est le tout.

Mme Bailly.- La pose, le traçage...

M. le Maire.- Oui, c'est le sol complet. Nous faisons bien 50 000 euros d'économie sur l'affaire. C'est l'occasion qui a fait le larron.

M. Tissot.- Les autres opérations principales sont les suivantes :

- Remplacement de deux véhicules thermiques par deux véhicules électriques : 26 000 euros ;
- Travaux complémentaires de la Cité Javel : 126 556 euros ;
- Ravalement de façade derrière la halle (vieux mur) : 18 544 euros ;
- Achat de parts sociales à la Caisse d'Épargne : 152 380 euros.

Nous portons les dépenses suivantes sur l'année d'après :

- Achat d'une forêt : - 286 369 euros ;
- Achat du vieil hôpital : - 150 000 euros ;
- Vidange de l'étang Marion : - 100 000 euros.

Avez-vous des questions ?

M. Grenier.- Tout ce qui est en jaune clair sera réalisé ?

M. Tissot.- C'est déjà réalisé.

M. le Maire.- Et/ou sera.

M. Tissot.- Oui, mais une grande partie est réalisée.

M. Grenier.- Comment est-ce financé ?

M. Tissot.- Nous allons prendre dans des comptes. L'achat de forêt est pour l'instant décalé.

M. le Maire.- Je vous avais parlé de l'achat de forêt. Nous avons besoin de forêt à l'époque afin de faire des déclassements. Nous nous étions mis d'accord avec un propriétaire qui vendait pour 286 000 euros, la somme qui est là, mais il est ensuite revenu vers nous en disant : « Finalement, j'en veux 320 000 euros ». Non, nous, c'est 286 000 euros. Il a dû juger qu'il avait peut-être causé un peu trop hâtivement et nous n'avons plus jamais entendu parler de lui.

M. Tissot.- Entretemps, il a coupé les arbres.

M. le Maire.- Elle ne vaut donc même plus 286 000 euros.

L'achat du vieil hôpital, ce n'est toujours pas fait, c'est 100 000 + 50 000 euros. Je précise que j'ai rendez-vous jeudi avec la directrice des Affaires foncières de l'hôpital, puisque le directeur avait été quelque peu limogé, puis une Bisontine était venue faire un intérim à mi-temps, mais ça y est, il y a une nouvelle directrice. Elle est intérimaire, certes, mais elle est issue du sérail et a été nommée à temps plein. Elle nous envoie la directrice des Affaires foncières de l'hôpital afin que nous sortions de cette affaire, nous devrions donc en voir le bout sérieusement. À partir du moment où nous ne payerons pas cette année, il ne sert à rien de les laisser au budget.

En ce qui concerne la vidange de l'étang Marion, nous n'avons pas eu le temps de la faire cette année, donc nous verrons cela l'an prochain, nous la remettrons au budget l'an prochain, ce qui permet un rééquilibrage.

M. Tissot.- S'il n'y a pas d'autres questions, continuons.

Vous avez ensuite des crédits pour financer un complément d'amortissement, aussi bien pour le budget Eau que le Restaurant municipal, sur lequel nous n'avons pas assez pour acheter l'alimentation, donc nous avons mis en face la vente de repas.

Pour ce qui est du Grand Parc, nous avons dû mettre des travaux de viabilisation, compensés par la vente de terrains.

Nous allons passer au vote pour ces décisions modificatives. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

17. Acquisition de parts sociales à la Caisse d'Épargne

Vu l'article 26-3 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et au principe de dépôt exclusif des fonds des collectivités territoriales auprès de l'État,

Vu la loi n° 2003-1311 de finances initiale pour 2004, du 30 décembre 2003, et notamment son article 116 relatif au régime général des dérogations à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et relatif aux conditions de dérogations à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Les collectivités territoriales peuvent détenir des parts sociales de la Caisse d'Épargne.

La Commune possède déjà 2 381 parts sociales souscrites en 2000, 2004 et 2006 auprès de la Caisse d'Épargne pour une valeur de 47 620 euros.

Par courriel du 30 septembre dernier, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté nous a précisé que le montant maximum des parts sociales que la ville pourrait détenir s'élevait à 200 000 euros, ce qui ouvrirait la possibilité de souscrire 7 619 parts sociales supplémentaires pour un montant de 152 380 euros.

Pour rappel, la Commune a la possibilité de rachat par la Société Locale de Caisse d'Épargne (SLE) Jura de Bourgogne Franche-Comté de tout ou partie des parts sociales détenues.

Leur remboursement s'opère à une valeur égale à leur valeur nominale (20 euros) et intervient dans les 30 jours à compter de l'Assemblée générale de la SLE délibérant sur les comptes de l'exercice clos.

Les parts sociales sont rémunérées chaque année en fonction d'un taux d'intérêt fixé par la Caisse d'Épargne et qui varie chaque année (2,75 % en 2024 et 2,20 % en 2025).

Le montant des intérêts versés en 2025 pour les 2 381 parts sociales détenues s'est élevé à 1 047,64 euros.

Compte tenu des possibilités financières dégagées par la Décision Modificative n° 2 de 2025, et de l'avis favorable de la Commission des Finances du 6 novembre dernier, il vous est proposé d'acheter 7 619 parts sociales au montant nominal de 20 euros de la SLE Jura détenant une partie du capital social de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour une valeur de 152 380 euros.

La dépense sera inscrite au compte 271 en dépense d'investissement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir mandater pour effectuer toute démarche et pour signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

M. Tissot.- Il faut savoir que les collectivités n'ont pas de possibilité de placer, sauf cette possibilité qui existait déjà. À l'époque, cet argent avait été mis à la Caisse d'Épargne pour compenser un crédit-bail. Il y avait une assurance sur un crédit-bail.

À l'époque, il s'agissait de dire : « On va mettre de l'argent de côté », et si cela « foire » au niveau des crédits-bails, nous aurons un peu d'argent. Nous nous sommes aperçus qu'avec ce genre de choses, nous pouvions placer jusqu'à 200 000 euros, ce que nous vous proposons de faire ce soir, dans la mesure où nous avons la possibilité financière de le faire. Cela rapporte un peu plus de 2 %, cela servira pour les projets à venir, nous aurons mis un peu d'argent de côté.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. Cuevas.- Le rachat des parts sociales se fera-t-il sans condition ?

M. Tissot.- Bien sûr.

Mme Martin.- Il n'y a pas de fiscalité ?

M. Tissot.- Non, il n'y en a pas. Il y a simplement un mois où tu ne peux pas le faire parce que c'est au moment de l'assemblée générale, mais c'est tout.

Mme Girod.- Trente jours.

M. Tissot.- Voilà, 30 jours. Nous n'avons jamais de projets qui vont nous dire qu'il faut payer le lendemain, nous avons toujours des projets à moyen terme ou long terme, donc nous avons tout le temps de récupérer 200 000 euros.

M. Cuevas.- C'était pour savoir s'il y avait un délai.

M. Tissot.- Non. Cela peut nous rapporter 3 000 euros.

M. le Maire.- Cela rapporte 4 400 euros par an.

M. Tissot.- C'est cela.

M. le Maire.- Ce sont des sous que nous avons un peu oubliés, je n'y pensais plus.

M. Tissot.- Précision très intéressante de Monsieur le Maire. C'est vrai que c'est François qui nous a trouvé cela, je n'étais pas au courant non plus. Il m'a dit : « Nous avons des sous ! ». Très bien.

M. le Maire.- C'est comme quand on retrouve une vieille bouteille oubliée dans sa cave, on est content de la retrouver.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

18. Demande d'admission en non-valeur

Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 6 novembre dernier et sur proposition de Monsieur le Responsable du Service de Gestion comptable de Poligny, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL			
ANNÉE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2022	1444	Repas scolaires année 2022	9,60 €
2022	1150	Portage de repas à domicile	18,80 €
2022	1283	Portage de repas à domicile	282,00 €
2023	942	Reste du sur repas self 2023	5,00 €
TOTAL BUDGET RESTAURANT			315,40 €
BUDGET CHAMPA IMMO			
2022	273	Reste du sur loyer décembre 2022	417,41 €
2023	290	Remboursement TEOM 2023	83,00 €
2023	336	Loyer garage décembre 2023	37,72 €
2023	338	Reste du sur loyer décembre 2023	307,83 €
TOTAL BUDGET CHAMPA IMMO			845,96 €
BUDGET VILLE			
ANNÉE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2018	258	Location d'une salle de réunion	70,00 €
2019	433	Location d'une salle de réunion	144,00 €
2020	R61-44	Champa loisirs année 2020	90,60 €
2020	348	Garderie et repas scolaires année 2020	59,50 €
2021	903	Séjours ALSH année 2021	38,40 €
2021	904	Séjours ALSH année 2021	43,66 €
2021	905	Garderie et repas scolaires année 2021	110,00 €
2021	906	Garderie et repas scolaires année 2021	656,35 €
2021	907	Garderie et repas scolaires année 2021	93,58 €
2022	741	Location centre aéré 1 et 2 octobre 2022	185,00 €
TOTAL BUDGET VILLE			1 491,09 €

Soit un total de 2 652,45 euros, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux comptes 6541 des budgets primitifs 2025 du budget annexe du restaurant municipal, de Champa Immo et du budget général.

M. Tissot. - C'est notre « nettoyage de l'année », ce sont des créances que nous n'avons pas pu recouvrer. Nous avons tout essayé, cela va de repas scolaires qui n'ont pas été payés à des locations qui n'ont pas été payées. Ce sont des choses que nous n'avons pas pu récupérer malgré tous les moyens qui ont été mis en œuvre.

Les premières années où je m'occupais des finances, c'était beaucoup plus que cela, c'était plutôt de l'ordre de 5 000 ou 6 000 euros.

M. Grenier. - Il y a de la garderie, tout ce qui concerne de près ou de loin Champa Loisirs. Nous multiplions vraiment les relances.

M. le Maire. - C'est vrai.

M. Grenier. - Nous envoyons des dizaines de courriers, puis nous les orientons vers les services sociaux, et quand c'est possible, nous les accompagnons sur la démarche. Cela étant, au final, nous arrivons tout de même à avoir des impayés, des gens disparaissent de la circulation. Nous n'arrivons parfois vraiment pas à récupérer l'argent, mais c'est après de multiples démarches.

M. Tissot.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

J'en ai terminé pour ce soir, je vous donne rendez-vous le mois prochain avec le même plaisir.

HORS COMMISSION

19. Ouverture des commerces le dimanche en 2026

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du Code du Travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Depuis 2016, la loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire » où une autorisation d'ouverture peut être délivrée.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du Maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le Conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, la ville de Champagnole propose les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2026 :

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé : 11 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 1er novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, et 27 décembre 2026.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale : 15 novembre, 22 novembre ; 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2026.

Catégorie des autres commerces de détail spécialisés : 22 mars, 29 mars, 12 avril, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, et 20 décembre 2026.

Catégorie des commerces de détail Beauté-Parfumerie : 31 mai, 21 juin, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, et 27 décembre 2026.

Catégorie des commerces de détail spécialisé : 11 janvier, 18 janvier, 15 mars, 31 mai, 14 juin, 28 juin, 13 septembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, et 27 décembre 2026

Catégorie fleurs, graines, animaux de compagnie et aliments : 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces dates d'ouvertures dominicales des commerces en **2026** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Je précise que la Communauté de Communes a déjà délibéré sur ce point et qu'ils sont d'accord.

Les dates sont vues en bonne entente avec l'Union commerciale, après consultation des grandes surfaces. Ce sont des dérogations d'ouverture le dimanche, sachant que très peu sont utilisées. Les seules vraiment utilisées sont pour les dimanches de décembre, avant les fêtes, et c'est à peu près tout. Les quatre dimanches de décembre seront donc utilisés, mais autrement, les commerces de détail, beauté et parfumerie, il n'y en aura pas beaucoup qui seront ouverts le dimanche tout au long de l'année.

M. Grenier.- Ce sont les dimanches et jours fériés ou seulement les dimanches ?

M. le Maire.- Le dimanche, c'est la liste des dimanches. Nous le faisons tous les ans, donc ne passons pas une heure là-dessus.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

20. Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes

Le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a été établi conformément à l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités territoriales.

Il doit également faire l'objet d'une présentation dans les conseils municipaux des communes membres.

Vous êtes donc invités à prendre connaissance du rapport d'activités ci-joint.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel.

M. Dussouillez.- Vous avez tout le détail dans le document qui vous a été adressé, mais je vous rappelle, même si vous le savez déjà, que la Communauté de Communes, ce sont 66 communes pour 23 841 habitants. Un certain nombre de Champagnolais y siègent, avec cinq vice-présidents : Guy SAILLARD, Assainissement et Eau potable ; Sébastien BONJOUR, Culture et Évènementiel ; Pascal TISSOT, Économie et Aménagement du territoire ; Alain CUSENIER,

Services à la personne ; David DUSSOUILLEZ, Emploi, Insertion et Relations avec les partenaires.

En page 5, vous avez toute la partie sur l'administration générale avec les différents mouvements du personnel et les effectifs.

Les principaux investissements de l'année sont les suivants :

- Atelier de découpe : 639 013,08 euros ;
- Microcrèche de Monnet-la-Ville : 368 227,69 euros ;
- Microcrèche d'Andelot-en-Montagne : 264 671,31 euros ;
- AIE (Aide à l'Immobilier d'Entreprise) : 501 000 euros ;
- DST Relance : 690 416,96 euros ;
- Tourisme : 114 043,59 euros.

Rappelez-vous, la Ville a beaucoup profité de la DST Relance, qui est l'aide suite au Covid, avec des aides de la Communauté de Communes et du Département sur de petits chantiers, mais qui nous ont bien rendu service.

S'agissant de l'économie, les opérations sont les suivantes :

- Extension de la salle de découpe ;
- Construction du chantier Viande Nature Jura sur la partie abattoir ;
- Différents achats de bâtiments :
 - Bâtiment SNTS suite au déménagement de la structure Sublimetal ;
 - Bâtiment Écochauffe, à côté de Peugeot ;
 - Vente de l'ancienne usine Artica à TB Auto, sur la zone du Mont-Rivel.

L'AIE a profité à plusieurs entreprises : Le Relais du Fumé, Jura Isolation, Sublimetal. Sur une dépense éligible de 3 715 626 euros HT, cette dernière entreprise a touché 100 000 euros.

S'agissant du commerce, la Communauté de Communes participe avec l'Union commerciale à l'opération Shopping avec une subvention de 7 000 euros, c'est l'opération pour la fête des Mères. En direction de la jeunesse, elle participe également aux Clés de l'Entreprise, dispositif qui s'appuie sur une convention tripartite avec l'Éducation nationale. Elle est en charge de mettre en relation les acteurs économiques et scolaires et de régler la moitié des frais, dont le transport lié à la mise en œuvre du projet. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les élèves ont notamment visité les entreprises Elixia, ELLAPS, Leclerc et SIBC (scierie) à Saint-Germain.

En 2024, les Petits-Déjeuners de l'Économie ont été lancés, ce sera la 11^{ème} séance vendredi. Le but est de rencontrer une fois par mois les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise à la Communauté de Communes ou dans des entreprises du territoire, de 7 heures 30 à 9 heures, avec des intervenants. Vendredi, Jura Initiative viendra présenter ses projets, les prêts d'honneur accordés à différents artisans et entreprises sur notre territoire. Cela peut se poursuivre après 9 heures par une visite d'entreprise ou chacun se rend à son travail.

Pour ce qui est des services à la population, vous avez pu voir que le laboratoire est en pleine construction pour un déménagement sur 2026. C'est la Communauté de Communes qui construit le bâtiment, donc il y aura des loyers derrière.

Concernant le centre aquatique intercommunal, sa fréquentation a augmenté de 9 % par rapport à l'année 2023 et le chiffre d'affaires a connu une progression de 14 %.

La micro-crèche de Monnet-la-Ville a été inaugurée. Elle a coûté 531 613 euros, financés par la Communauté de Communes (207 000 euros), la DETR (162 000 euros), la CAF (130 000 euros) et la MSA (32 500 euros).

Il y a également eu la construction et l'inauguration de la micro-crèche d'Andelot-en-Montagne.

M. le Maire.- Je précise que ce n'est pas tout le bâtiment.

M. Dussouillez.- Oui, il y a plusieurs services (coiffeur, etc.). Elle est toujours mise en gestion par Julie Trossat.

France Services connaît une forte augmentation de 15 % sur 2023-2024 et CNJ Seniors est également toujours en augmentation – ce sont les services à la personne en termes de déplacement, principalement pour les courses et les besoins en santé. Plus de 36 000 kilomètres ont été parcourus en 2024, soit une augmentation de plus de 24 % par rapport à 2023.

En ce qui concerne les autorisations du droit des sols, c'est la Communauté de Communes qui fait l'instruction des dossiers. En 2024, il y a eu 1 755 dossiers, sachant que nous avons 1 032 dossiers pour notre Communauté de Communes, puisque nous gérons plusieurs Communautés de Communes, 693 dossiers pour la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins et 30 pour la Communauté de Communes de Ruffey-sur-Seille.

M. Grenier.- C'est instruit à Champagnole.

M. Dussouillez.- Oui.

Au niveau du plan local d'urbanisme, l'objectif de la Collectivité est de concilier le développement économique et l'accueil des populations. Il y a donc beaucoup de mouvements sur le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Guy, veux-tu dire un mot par rapport à la loi qui évolue, qui change ? Nous ne savons plus où nous en sommes.

M. le Maire.- Oui, nous ne savons plus bien.

M. Dussouillez.- Il y a eu des études, des groupes de travail ont été mis en place, mais c'est un peu le flou artistique pour l'instant.

M. le Maire.- Sur l'artificialisation nette, c'est encore le flou.

M. Dussouillez.- Le Sénat avait essayé de réagir, mais j'ignore où cela en est.

M. le Maire.- Nous sommes en train de faire le zonage, c'est obligatoire pour faire le PLUi.

M. Dussouillez.- Attendons donc la suite.

Au niveau environnement, un projet alimentaire territorial a été mis en place avec des groupes de travail, ainsi que différents ateliers, auxquels je crois que bon nombre d'entre vous ont participé. L'Intercommunalité aura pour rôle de coordonner le projet avec la mise en place en 2025 d'un copil, ce qui a été fait. Un diagnostic sera élaboré afin de réaliser un état des lieux de l'existant.

Pour ce qui est des bâtiments scolaires, le gros chantier en place sera la construction du groupe scolaire du Val Chantant à Nozeroy. Lors du Conseil communautaire de septembre 2024, les élus ont attribué la maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture Sandrine Tissot pour un montant de 200 000 euros. Le chantier de construction du nouveau groupe scolaire devrait débuter en fin d'année 2025, je crois qu'il est sur le point de débuter. Enfin, il y a eu différents travaux dans les écoles, notamment à Champagnole : école maternelle de Valentenouze et groupe scolaire de l'Alliance.

M. Grenier.- À Valentenouze, il faut surtout changer le sol.

M. le Maire.- Je vous ai déjà parlé de l'assainissement tout à l'heure : 15 120 000 euros sur la commune de Champagnole. C'est le long de l'avenue Jean Jaurès. La tranche s'était éboulée, c'est maintenant la seconde tranche. Je ne vais pas vous en reparler, je vous en ai déjà parlé tout à l'heure.

Le Vaudioux a avancé, mais je vous en ai également parlé tout à l'heure.

M. Dussouillez.- S'agissant de la culture et de l'évènementiel, avec sa Commission et le Conseil communautaire, Sébastien finance plusieurs évènements, en premier lieu les Scènes du Jura, le Moulin de Brainans et la ville de Champagnole avec le Tour de France Femmes, qui est passé l'année dernière et qui repassera l'année prochaine.

La Communauté de Communes a financé le Printemps Palladien, organisé les 11 et 12 mai 2024.

En matière de tourisme, cela concerne les taxes de séjour, le Salon du Randonneur et les fréquentations OGS, c'est-à-dire les fréquentations dans le cadre de l'opération Grand Site.

Vous avez ensuite les chiffres des fréquentations sur les différents bureaux. Vous pouvez voir qu'il y a eu 7 931 visiteurs à Champagnole. Vous avez également le détail des demandes des gens et le nombre de visiteurs sur les réseaux sociaux (site internet, Facebook, Instagram) de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Tourisme, ainsi que les sites les plus visités sur notre territoire.

Enfin, vous avez la participation de la Communauté de Communes à l'aménagement de la Véloroute, la tranche qui va de Pont-du-Navoy jusqu'au lac de Chalain. Le budget prévisionnel des travaux Marigny-La Pergola s'élève à 140 000 euros HT, avec un financement État/DSID, Région/PAIR, Département et Communauté de Communes. D'autres projets sont en cours pour d'autres tranches. Vous avez également les projets d'aménagement 2022-2024, qui ont dû être réalisés depuis.

Mme David Rousseau.- L'étude sur les projets des bords de l'Ain est en cours, l'étude sur la faisabilité.

M. Dussouillez.- Sur la partie communication, vous avez les différents supports avec lesquels communique la Communauté de Communes au niveau institutionnel et touristique avec le livre du tourisme et les supports presse pour communiquer sur ses différentes réalisations.

Voilà succinctement le rapport 2024.

M. le Maire.- Bravo, David !

M. Dussouillez.- C'est une prise d'acte.

M. le Maire.- Oui, il faut acter que cela a été présenté.

M. Dussouillez.- Prenez-vous acte de ce rapport ? Je vous en remercie.

21. Retrait de la délibération relative à la convention de transport scolaire avec la Région

Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé une convention entre la commune de Champagnole et la région Bourgogne Franche-Comté définissant les modalités d'organisation et le financement des services de transports scolaires.

Par courrier en date du 14 octobre 2025, Monsieur le Préfet a informé la Collectivité du caractère illégal de cette délibération et a demandé de procéder à son retrait.

En effet, c'est la Communauté de Communes qui est compétente en termes de transports et cette convention doit donc être signée entre la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, autorité organisatrice de la mobilité, et la région Bourgogne-Franche-Comté.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette décision et de retirer la précédente délibération.

M. le Maire.- Ma foi, que voulez-vous que je vous dise ?

M. Tissot.- C'est donc la Communauté de Communes qui va payer ?

M. le Maire.- C'est la question que j'allais poser, parce qu'il est question d'argent !

Nous ne sommes pas compétents, mais nous avons délibéré. Nous payions une somme pour les Champagnolais qui habitent à moins de 1,5 kilomètre, mais si nous n'avons pas le droit de signer la convention, nous n'avons pas le droit de payer non plus. Vu que la convention est retoquée, le paiement va être retoqué par la Trésorerie, c'est sûr et certain. Je ne sais pas comment cela va aller.

M. Grenier.- Pour se priver de bus.

M. le Maire.- Non. Vont-ils refuser de prendre les gamins qui habitent à moins de 1,5 kilomètre ? Je ne sais pas. La Communauté de Communes va-t-elle accepter de payer ? Je ne sais pas. Il s'agit de prendre acte, nous n'avons même pas le choix.

Mme Girod.- Quelle était exactement la délibération que nous avons prise ?

M. le Maire.- Nous disions que nous avons supprimé le transport de 16 heures, mais il y a surtout le problème des enfants qui habitent à moins de 1,5 kilomètre du collège ou du lycée. Nous acceptons donc de payer pour qu'ils soient récupérés, parce que la Région ne les prend pas. Il y en a un certain nombre à Champagnole, ils ne sont pas très nombreux à utiliser le bus, donc nous payons directement à la Région pour ces enfants.

M. Grenier.- Nous en faisons la liste.

M. le Maire.- Ils ont tous une carte de bus avec leur adresse dessus, donc la Région a vite fait de faire le travail. Nous n'avons même plus le droit de le faire.

M. Grenier.- Cela marchait depuis des années.

M. le Maire.- Oui, depuis toujours.

Mme Girod.- J'imagine que vous êtes tombés des nues lorsque vous avez vu cela.

M. le Maire.- Oui, parce que les années précédentes, la Communauté de Communes avait soi-disant la compétence.

Nous actons donc que nous avons mal délibéré, que nous n'aurions pas dû le faire, et nous devons retirer la précédente délibération approuvant la convention entre la Région et la commune. Le Préfet n'a pas été d'accord. On continuera tout de même à prendre les gamins, parce qu'ils ont leur carte de bus. Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Questions diverses

M. le Maire.- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 16 décembre.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je vais donc clore l'antépénultième Conseil municipal de ce mandat. Je suis content de le dire. Il y a des mots qui sont plus faciles que d'autres à placer dans la conversation et celui-là n'est pas facile à placer.

(*Rires*)

Merci à vous d'être venus et bonne nuit.

Pardon, Pascal Grenier va nous parler des Hivernales. Je savais bien que j'avais oublié quelque chose.

M. Grenier.- Juste pour vous dire que nous sommes sur une formule habituelle, sauf qu'il y a un gros évènement cette année qui est le remplacement du plafond lumineux avenue de la République.

M. le Maire.- Vous avez vu, cela a changé !

(*Discussions croisées*)

M. Grenier.- Le deuxième évènement qui réapparaît, c'est une soirée à l'Oppidum pour la nouvelle année avec une soirée repas cabaret organisée par le club de football.

M. le Maire.- Tout le programme est dedans.

M. Grenier.- Vous retrouvez également la parade de Noël. Une autre petite nouveauté qui n'apparaît pas dans le livret, c'est qu'un petit train lumineux va se promener dans la Ville, un peu comme les trains touristiques, notamment le jour du marché de Noël.

Mme Girod.- J'ai une question : la halle sera-t-elle inaugurée ?

M. le Maire.- Non, il n'y aura pas d'inauguration avant les élections. Par contre, le premier marché sous la halle devrait avoir lieu le 6 décembre. C'est goudronné, il ne reste plus que l'électricité à régler.

Mme Gobet.- Est-ce que cela va servir de parking ?

M. le Maire.- Oui, parking public, zone bleue, à faire respecter strictement par la Police municipale, parce qu'avant, nos systèmes de barrière étaient tout le temps en panne.

(Discussions croisées)

Ce sera peint en bleu, il sera bien indiqué « Zone bleue », et nous allons repeindre l'autre parking.

M. Dussouillez.- Avec disque obligatoire.

M. le Maire.- Oui.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,

Pierre BINDA



Le Maire,

Guy SAILLARD